

Qui habite dans les quartiers les plus pauvres et les plus aisés de France ?

Les inégalités de niveau de vie sont élevées dans les espaces urbains, en particulier dans les plus grandes villes. Les inégalités de niveau de vie diffèrent toutefois d'une ville à une autre. Certaines villes, comme Saint-Denis de La Réunion, sont à la fois pauvres et marquées par des inégalités prononcées, tandis que d'autres villes pauvres, telles que Béthune, sont moins sujettes aux inégalités. Parmi les plus grandes villes, Nantes est celle où les inégalités sont les moins prononcées, avec un niveau de vie médian parmi les plus élevés.

Au sein des villes, les populations les plus modestes d'une part, et les plus aisées d'autre part, résident dans des espaces différents. Ainsi, 2 300 quartiers, regroupant 11 millions d'habitants, peuvent être qualifiés de « aisés » ou « pauvres » en 2021. Dans certaines villes, ces quartiers structurent nettement le territoire, comme à Strasbourg ou à Marseille ; dans d'autres, comme à Rouen, les quartiers sont davantage dispersés.

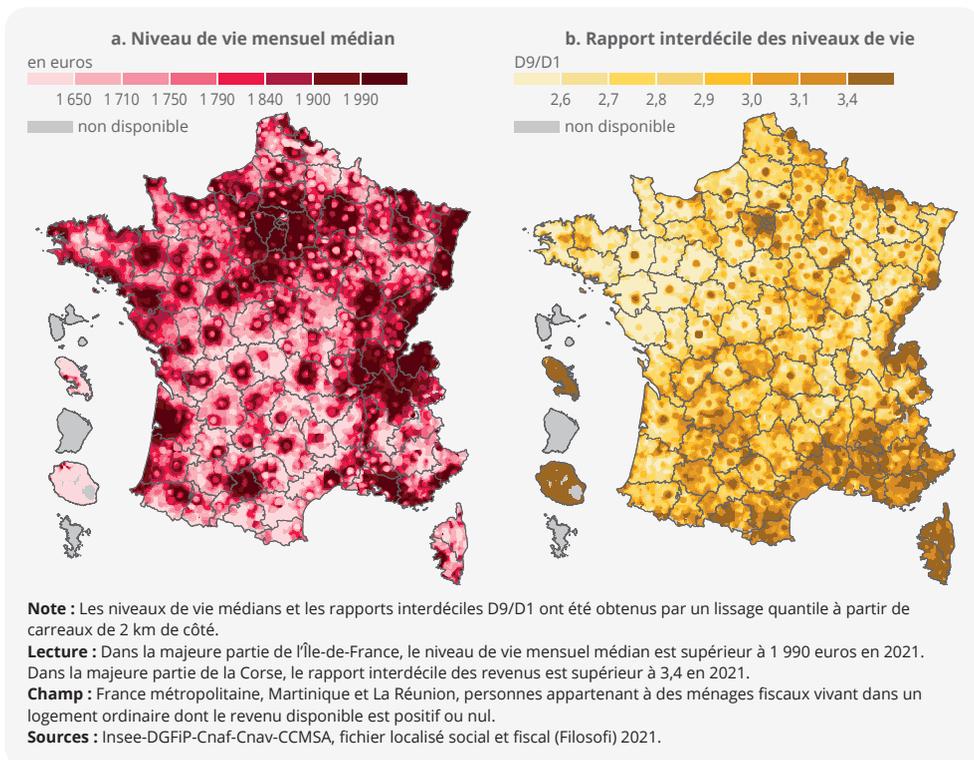
Les habitants des quartiers pauvres sont en moyenne plus jeunes que ceux des quartiers aisés, et les familles monoparentales y sont surreprésentées. Alors que la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement dans les quartiers aisés, huit ménages sur dix des quartiers pauvres sont locataires et leur logement y est plus souvent suroccupé.

En 2021, le **niveau de vie** médian des personnes vivant en **logement ordinaire** en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion est de 1 920 euros par mois, et le **rapport interdécile D9/D1** des niveaux de vie s'élevé à 3,4, selon le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) ► **sources**. Dans certains territoires, les niveaux de vie médians des habitants sont particulièrement élevés ► **fiche 1.21** : région parisienne, certains territoires transfrontaliers (en particulier le long de la frontière franco-suisse), littoraux, et à proximité de grandes villes attractives ► **figure 1**. Certains territoires peuvent également être marqués par des inégalités plus fortes. Par exemple, dans le sud-est de la France métropolitaine ou dans les territoires frontaliers, les rapports interdéciles en matière de niveaux de vie sont plus élevés. En revanche, les inégalités de revenu sont moins fortes dans les espaces périurbains, elles y sont notamment plus faibles que dans le cœur des agglomérations.

Les inégalités sont concentrées dans les grandes villes. À l'inverse, dans les **unités urbaines** plus petites et dans les communes hors unités urbaines, les rapports interdéciles des niveaux de vie sont bien plus faibles ► **fiche 1.22** ► **figure 2**. De nombreuses études, comme **Floch (2014)**, ont en effet mis en évidence l'ampleur de la pauvreté dans les grands pôles urbains, en particulier dans leurs villes-centres, mais aussi la présence de très hauts revenus dans certaines de ces dernières. Certains quartiers favorisés côtoient des quartiers plus défavorisés.

Cette étude se focalise sur les unités urbaines de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine, de La Réunion et de Martinique. Différents profils de villes se dessinent en fonction de la distribution des revenus en leur sein [**Floch, 2016**] ► **figure 3**. Les villes les plus inégalitaires se situent souvent près de la frontière franco-suisse, ou bien font partie des villes les plus peuplées. Certaines ont un niveau de vie médian élevé (la partie française de l'unité urbaine de Genève-Annemasse ou encore Paris), d'autres un niveau de vie médian faible (comme Saint-Denis de La Réunion). Quelques villes relativement peuplées font cependant figure d'exception avec un rapport interdécile relativement bas, comme Béthune, où le niveau de vie médian est plutôt faible par rapport au niveau national, ou Nantes et Saint-Nazaire parmi les villes où le niveau de vie est plutôt élevé.

► 1. Niveau de vie mensuel médian et rapport interdécile des niveaux de vie en 2021



► 2. Niveaux de vie et inégalités selon la taille des unités urbaines en 2021

en %

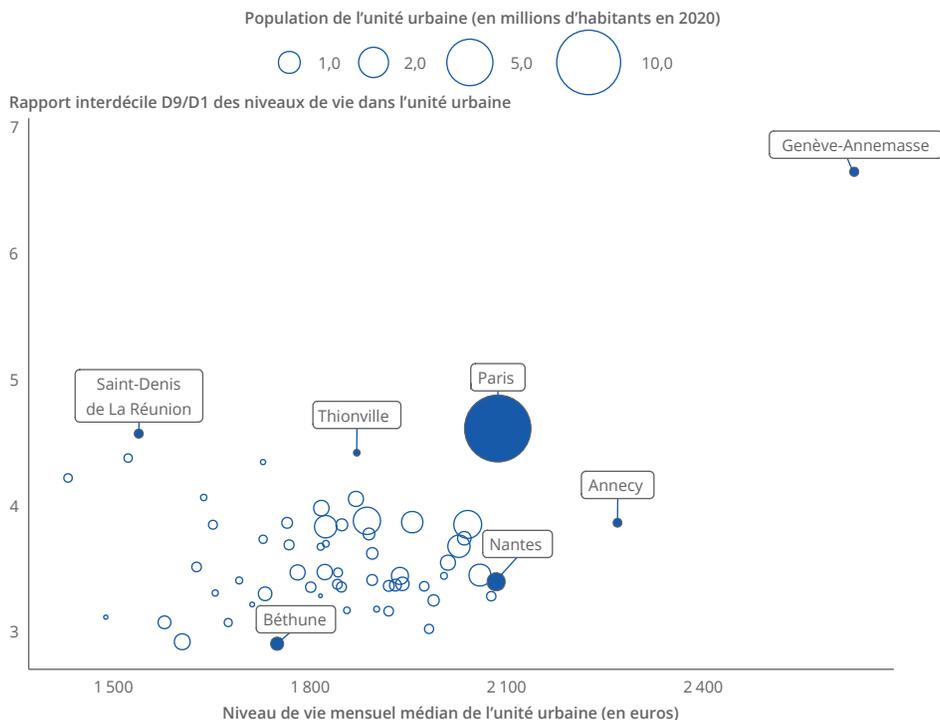
Taille de l'unité urbaine	Premier décile de niveau de vie	Niveau de vie médian	Neuvième décile de niveau de vie	Rapport interdécile des niveaux de vie
				(en euros mensuels)
Unité urbaine de Paris	930	2 080	4 310	4,61
Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus (hors Paris)	930	1 880	3 450	3,69
Unité urbaine de 20 000 à moins de 100 000 habitants	950	1 830	3 200	3,35
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	1 080	1 920	3 190	2,96
Hors unité urbaine	1 130	1 930	3 130	2,78

Lecture : En 2021, les 10 % des personnes les plus modestes de l'unité urbaine de Paris ont un niveau de vie inférieur à 930 euros par mois.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

► 3. Niveau de vie et inégalités dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 2021



Lecture : En 2021, dans l'unité urbaine de Paris (10,9 millions d'habitants en 2020), le niveau de vie mensuel médian est de 2 080 euros et le rapport interdécile des niveaux de vie de 4,61.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, unités urbaines de plus de 100 000 habitants, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 pour le niveau de vie et le rapport interdécile ; Insee, recensement de la population 2020 pour la population.

Les plus grandes villes concentrent la majorité des quartiers, aisés comme pauvres

Au sein des villes, les populations les plus modestes (dont le niveau de vie est inférieur au premier **quintile**) et les plus aisées (dont le niveau de vie est supérieur au dernier quintile) ont tendance à se séparer les unes des autres et à se regrouper entre elles [Decorme, Labosse, 2022]. Elles vivent généralement dans des quartiers moins mixtes que celles aux niveaux de vie intermédiaires [Gérardin, Pramil, 2023]. Ces profils de ségrégation spatiale sont propres à chaque ville [Floch, 2012]. En particulier, les zones de précarité financière sont inégalement présentes dans les villes-centres, et plus ou moins éloignées du cœur de la ville.

Pour étudier ces différentes configurations urbaines, les quartiers aisés et pauvres des villes sont définis, spécifiquement pour cette étude, de manière à ce que l'ensemble des quartiers aisés et l'ensemble des quartiers pauvres couvrent chacun environ 10 % de la population de l'ensemble des communes situées dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants, hors unité urbaine de Paris ; 3,2 millions d'habitants résident ainsi dans les quartiers aisés et 3,3 millions dans les quartiers pauvres ► **méthodes**. Par construction, 80 % de la population de ces unités urbaines hors Paris habite donc en dehors de ces quartiers. 1 034 quartiers pauvres et 910 quartiers aisés sont ainsi définis. À noter que les modalités de constitution des quartiers pauvres diffèrent de celles des **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, les deux zonages n'ayant pas la même finalité ► **encadré 1**.

► Encadré 1 – Quartiers pauvres et quartiers prioritaires de la politique de la ville

La finalité des quartiers pauvres mobilisés dans le cadre de ce dossier diffère de celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les quartiers pauvres sont définis à des seules fins d'étude, notamment pour permettre la comparaison avec les quartiers aisés, eux-mêmes constitués en déclinant une même méthodologie. Les QPV sont quant à eux un instrument de la politique de la ville, dont la constitution est pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en concertation avec les acteurs locaux et dont les critères de définition et la liste sont fixés par décret.

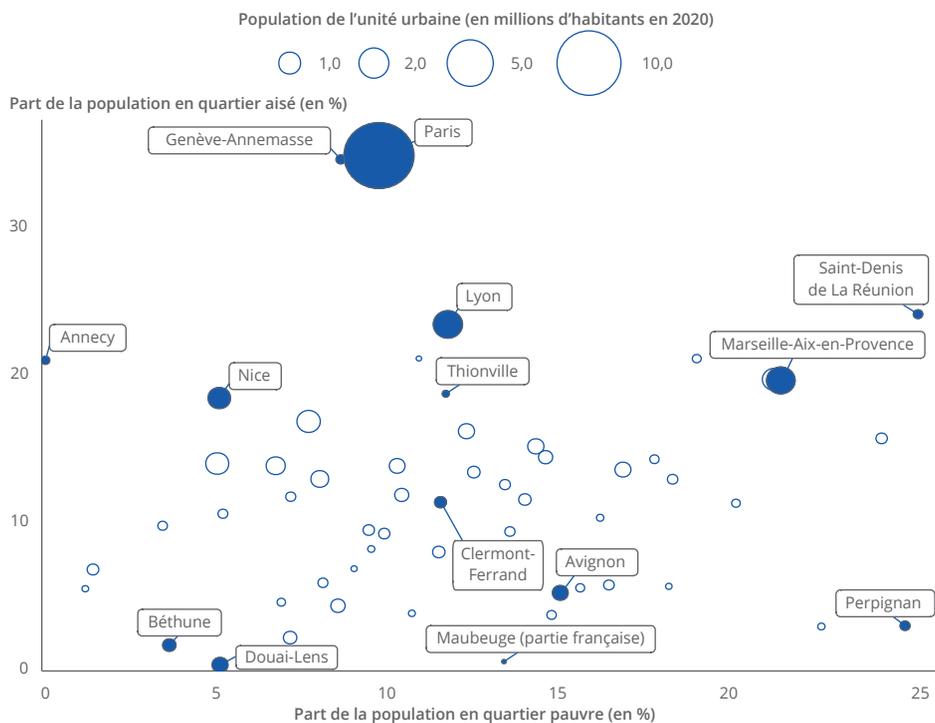
De ce fait, et si la méthode de constitution des quartiers pauvres est inspirée de celle ayant orienté la définition des QPV, elle s'en distingue sur plusieurs plans : revenu pris en compte (revenu déclaré par unité de consommation pour les QPV, niveau de vie pour les quartiers pauvres), taille minimale des quartiers (1 000 habitants pour les QPV, 500 habitants pour les quartiers pauvres), mode de calcul du seuil de bas revenus de l'unité urbaine (pondération différente du national et du local, coefficients de pauvreté différents), traitement de l'unité urbaine de Paris. Par ailleurs, les quartiers pauvres sont des amas de carreaux de 200 mètres de côté, quand les QPV ont fait l'objet d'un dessin plus fin à partir des rues et des immeubles. L'ensemble de ces éléments conduit logiquement à un recoupement seulement partiel entre quartiers pauvres (4,3 millions d'habitants dont 1,0 million dans l'unité de Paris) et QPV (5,5 millions d'habitants, dont 1,7 million dans l'unité de Paris) : 76 % de la population des quartiers pauvres est localisée en QPV ; inversement, 64 % de la population des QPV est localisée en quartier pauvre.

Différents dans leur finalité et dans leurs modalités de construction, quartiers pauvres et QPV n'ont donc pas vocation à être comparés. Si la définition des quartiers pauvres (et des quartiers aisés) vise à proposer un éclairage nouveau sur la structuration des espaces urbains dans le cadre de ce dossier, les QPV, actualisés le 1^{er} janvier 2024 en France métropolitaine (et dont l'actualisation est prévue le 1^{er} janvier 2025 dans les DOM), constituent le zonage de référence pour analyser la politique de la ville [Cohen C., Potin-Finette A., 2024].

La part d'habitants en quartier pauvre est proche de celle en quartier aisé dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, hors unité urbaine de Paris (12 % contre 13 %). Au contraire, dans les unités urbaines de 10 000 à 100 000 habitants, la part de la population en quartier pauvre est près du double de celle en quartier aisé (8 % contre 4 %). Pour l'unité urbaine de Paris, la définition des quartiers est reproduite avec les mêmes coefficients de bas et hauts revenus qu'hors Paris, sans cibler de couverture de population précise. Ainsi, les 177 quartiers pauvres, regroupant 1,0 million de personnes (10 % de la population de l'unité urbaine de Paris), sont majoritairement situés en Seine-Saint-Denis (600 000 habitants) et dans le Val d'Oise (150 000 habitants). 140 quartiers aisés regroupent 3,8 millions d'habitants (35 % de la population de l'unité urbaine de Paris) et sont très présents à Paris (1 350 000 habitants), dans les Hauts-de-Seine (1 000 000 d'habitants) et dans les Yvelines (530 000 habitants).

Dans l'ensemble, 30 % des unités urbaines de plus de 10 000 habitants possèdent au moins un quartier pauvre et un quartier aisé, 27 % au moins un quartier pauvre mais pas de quartier aisé, 10 % au moins un quartier aisé mais pas de quartier pauvre et 33 % ni quartier pauvre ni quartier aisé. À l'exception d'Annecy (sans quartier pauvre), toutes les unités urbaines de plus de 100 000 habitants possèdent au moins un quartier aisé et au moins un quartier pauvre. Par exemple, dans l'unité urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, 21 % des habitants résident dans des quartiers pauvres et 20 % dans des quartiers aisés, alors que dans celle de Béthune, 4 % résident dans des quartiers pauvres et 2 % dans des quartiers aisés ► **figure 4**. Les unités urbaines ne possédant qu'un seul type de quartier sont en général de plus petite taille (en moyenne 25 000 habitants). Celles ne possédant ni quartier pauvre ni quartier aisé le sont encore plus (en moyenne 15 000 habitants).

► 4. Part de la population en quartier pauvre et aisé dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 2021



Lecture : En 2021, dans l'unité urbaine de Paris, la part de la population en quartier pauvre est de 10 %, et la part de la population en quartier aisé est de 35 %.

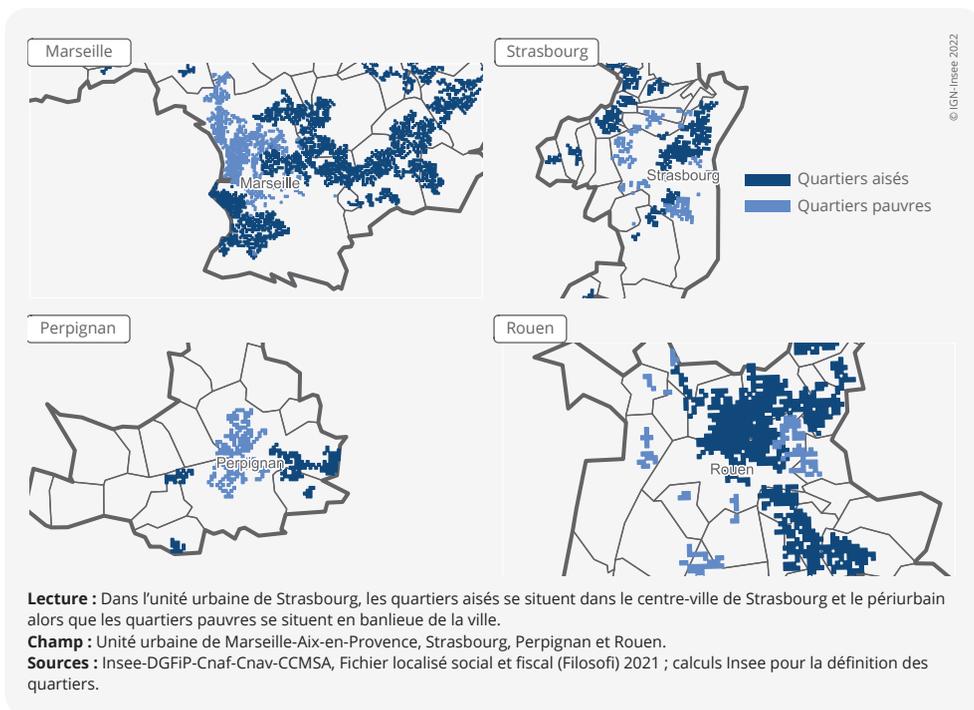
Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, unités urbaines de plus de 100 000 habitants, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 pour la part de la population en quartier et pour la population de l'unité urbaine ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Les quartiers ainsi définis organisent le territoire et, presque toujours, les quartiers pauvres d'une unité urbaine se situent au sein de la ville-centre ou très proche de celle-ci (ou de celles-ci dans le cas d'une unité urbaine multi-centres). En dehors de ces villes-centres, les quartiers aisés sont largement majoritaires. Les organisations spatiales des unités urbaines diffèrent surtout au sein des villes-centres et plusieurs grands types d'organisation se distinguent. Certaines d'entre elles sont très polarisées, comme à Marseille ► **figure 5**, où les quartiers pauvres se concentrent au nord de la ville alors que les quartiers aisés occupent l'espace au sud et à l'est. Les grandes disparités de niveau de vie dans la ville entraînent une large couverture (en termes de surface) des quartiers pauvres ou aisés. Dans d'autres villes, l'hypercentre regroupe les quartiers aisés alors que la périphérie abrite les quartiers les plus pauvres, par exemple à Strasbourg et à Reims. À l'inverse, l'hypercentre de certaines villes est composé de quartiers pauvres et la périphérie de quartiers aisés, comme c'est le cas à Perpignan et à Mulhouse. D'autres villes semblent moins polarisées, comme Toulouse et Rouen, où les quartiers pauvres et aisés sont davantage dispersés.

Les quartiers aisés occupent en moyenne une bien plus grande surface que les quartiers pauvres ► **encadré 2**. En particulier, dans l'unité urbaine de Clermont-Ferrand, 20 % de la surface des carreaux peuplés correspondent aux quartiers aisés, contre 4 % aux quartiers pauvres alors que la part de la population en quartier pauvre est la même que celle en quartier aisé (11 %).

► 5. Quartiers pauvres et aisés dans quelques unités urbaines (Marseille-Aix-en-Provence, Strasbourg, Perpignan, Rouen)



► Encadré 2 – Les quartiers aisés occupent une surface cinq fois plus vaste que les quartiers pauvres

Dans les unités urbaines en dehors de celle de Paris, les quartiers pauvres occupent 480 km², soit 2 % des carreaux peuplés. Les quartiers aisés, quant à eux, occupent 2 480 km² (10 % des carreaux peuplés), soit une surface 5,2 fois plus vaste, alors que, par construction, ils accueillent globalement autant d'habitants. Cet écart s'explique principalement par le type d'habitat, la surface des logements, et la taille des ménages, qui diffèrent entre les types de quartiers. En particulier, la part des appartements parmi les résidences principales est beaucoup plus élevée dans les quartiers pauvres (84 %) que dans les quartiers aisés (40 %). Paris intra-muros est une exception : 97 % des résidences principales sont des appartements, avec peu de différences entre les quartiers pauvres, aisés ou hors de ces quartiers.

La proportion d'appartements dans les quartiers pauvres est très homogène géographiquement, proche de 85 %. Seul le Nord (principalement les unités urbaines de Lille, Valenciennes, Douai-Lens) et le Pas-de-Calais (Calais, Arras, Boulogne-sur-Mer) s'écartent fortement de cette moyenne, avec respectivement 65 % et 61 % des résidences principales dans les quartiers pauvres qui sont des appartements. À l'inverse, la proportion d'appartements dans les quartiers aisés est beaucoup plus dispersée et augmente en fonction de la taille de l'unité urbaine : de 19 % pour les unités urbaines de moins de 20 000 habitants à 42 % pour celles de plus de 200 000 habitants et 79 % pour l'unité urbaine parisienne. De plus, la surface des résidences principales des quartiers aisés est plus grande que dans les quartiers pauvres. Alors que 33 % des résidences principales des quartiers aisés ont une surface de plus de 100 m², cette proportion est de 6 % dans les quartiers pauvres.

Un niveau de vie médian plus de deux fois plus élevé dans les quartiers aisés que dans les quartiers pauvres

Le niveau de vie médian des quartiers aisés est plus de deux fois plus élevé que celui des quartiers pauvres, que ce soit dans l'unité urbaine de Paris (2 940 euros mensuels, contre 1 280 euros), ou dans les autres unités urbaines possédant des quartiers pauvres ou aisés (2 740 euros contre 1 180 euros)

► **figure 6.** Toutefois, même si les quartiers aisés abritent, par définition, une majorité de personnes au niveau de vie élevé, ils accueillent aussi des populations précaires : 3,4 % des habitants des quartiers aisés hors Paris appartiennent au premier dixième de niveau de vie de leur unité urbaine, et 5,0 % dans l'unité urbaine de Paris. À l'inverse, mais dans une moindre mesure, quelques habitants des quartiers pauvres appartiennent au dixième le plus aisé (1,3 % hors Paris, et 0,4 % à Paris). Les quartiers pauvres sont en effet moins mixtes que les quartiers aisés : le rapport interdécile des niveaux de vie est de 2,9 dans les quartiers pauvres des unités urbaines en dehors de Paris, contre 3,6 dans les quartiers aisés.

► 6. Niveaux de vie et inégalités de revenus selon le type d'espace

Espace	Population (en millions d'habitants)	Niveau de vie médian			Rapport interdécile des niveaux de vie	Part de la population appartenant au	
		1 ^{er} décile	9 ^e décile	(en euros mensuels)		premier dixième de niveau de vie de l'UU	dernier dixième de niveau de vie de l'UU
						(en %)	
Quartiers pauvres							
Dans l'UU de Paris	1,0	1 280	690	2 240	3,27	24,4	0,4
Hors UU de Paris	3,3	1 180	710	2 080	2,94	26,2	1,3
Quartiers aisés							
Dans l'UU de Paris	3,8	2 940	1 320	6 040	4,59	5,0	22,8
Hors UU de Paris	3,2	2 740	1 470	5 240	3,56	3,4	27,0
Environnement urbain							
Dans l'UU de Paris	6,0	1 890	920	3 350	3,64	10,4	3,9
Hors UU de Paris	24,0	1 870	1 000	3 200	3,22	8,7	8,8
UU de plus de 10 000 habitants ne possédant pas de quartier							
	2,5	1 890	1 090	3 070	2,82	10,0	10,0
Espace hors UU de plus de 10 000 habitants							
	22,3	1 930	1 120	3 150	2,83	10,0	10,0

Lecture : 3,3 millions de personnes habitent dans les quartiers pauvres situés dans des unités urbaines (UU) de plus de 10 000 habitants (hors celle de Paris). Leur niveau de vie mensuel médian est de 1 180 euros.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul pour la médiane, les déciles et rapport interdécile de niveau de vie.

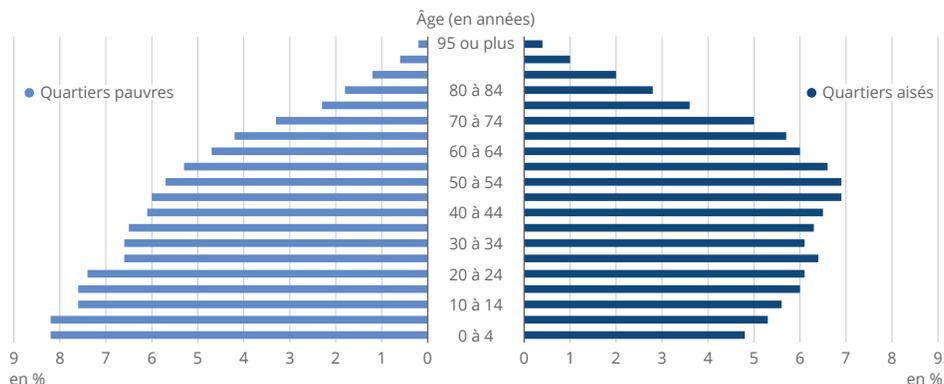
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 pour les indicateurs de niveau de vie ; Insee, recensement de la population 2020 pour la population ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Une population plus jeune dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

La population vivant dans les quartiers pauvres est plus jeune que celle des quartiers aisés et que celle de leur **environnement urbain** ► **figure 7.** En effet, la moyenne d'âge dans les quartiers pauvres est de 35,3 ans, contre 42,1 ans dans les quartiers aisés, et 40,6 ans dans l'environnement urbain.

Ainsi, 18 % des habitants des quartiers pauvres ont 60 ans ou plus, contre 27 % dans les quartiers aisés, et 25 % dans l'environnement urbain. Cet écart est encore plus marqué dans certains territoires. Moins d'un quart des habitants des quartiers pauvres des Landes (dans les unités urbaines de Mont-de-Marsan, Dax et Capbreton) et de Charente-Maritime (La Rochelle, Royan, Rochefort et Saintes) ont 60 ans ou plus, contre près de la moitié des habitants dans les quartiers aisés de ces territoires. À l'inverse, l'écart d'âge entre quartiers aisés et quartiers pauvres d'un même département est le plus faible à Paris et en Martinique, où respectivement environ 23 % et 28 % des habitants des quartiers pauvres ou aisés ont 60 ans ou plus.

► 7. Pyramide des âges en fonction du type de quartier



Lecture : 8 % des habitants des quartiers pauvres ont moins de 4 ans, contre 5 % dans les quartiers aisés.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

La part de la population entre 25 et 59 ans est presque la même dans les différents types d'espaces (autour de 44 %). Les plus jeunes, en particulier les enfants, sont donc surreprésentés dans les quartiers pauvres : 24 % des habitants ont moins de 15 ans, contre 16 % dans les quartiers aisés et 17 % dans l'environnement urbain.

Trois fois plus de familles monoparentales dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

Les **familles monoparentales** sont davantage présentes dans les quartiers pauvres : 32 % des familles habitant dans ces quartiers sont des familles monoparentales, contre 13 % dans les quartiers aisés et 19 % dans les environnements urbains ► **figure 8**. Dans certaines unités urbaines de l'Ouest (comme Saint-Malo, La Rochelle) et du Nord (comme Armentières, Boulogne-sur-Mer), la part de familles monoparentales est supérieure à 40 % au sein des quartiers pauvres, tandis qu'elle y est inférieure à 10 % dans les quartiers aisés. Cette proportion est encore plus forte dans les quartiers pauvres de Martinique (55 %) et de La Réunion (49 %).

► 8. Caractéristiques sociodémographiques selon le type d'espace

en %

Espace	Part de familles monoparentales	Part de ménages propriétaires	Taux d'activité des 15-64 ans	Taux d'emploi des 15-64 ans	Taux de chômage
Quartiers pauvres	32	18	64	46	28
Environnement urbain	19	50	74	64	14
Quartiers aisés	13	60	77	71	8

Lecture : Dans les quartiers pauvres, 32 % des familles sont monoparentales.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

De plus, la taille des ménages est en moyenne plus grande dans les quartiers pauvres. En France métropolitaine, à La Réunion et en Martinique, la part des ménages de six personnes ou plus est plus élevée dans les quartiers pauvres (5 %) que dans les quartiers aisés (1 %) ou dans l'environnement urbain (2 %). Dans l'unité urbaine de Paris, cette proportion atteint 7 % dans les quartiers pauvres (contre 1 % dans les quartiers aisés et 3 % dans l'environnement urbain).

Un taux de suroccupation des logements 2,5 fois plus élevé dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

Le **taux de suroccupation des logements** est 2,5 fois plus élevé dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés (14 % contre 6 %). Dans l'unité urbaine parisienne, la part de logements suroccupés est encore plus marquée : 26 % des résidences principales des quartiers pauvres contre 9 % dans les quartiers aisés. Seuls les quartiers pauvres de l'unité urbaine de Nice se rapprochent d'une telle proportion (26 % également). En dehors de l'unité urbaine parisienne, la part de logements suroccupés dans les quartiers pauvres atteint 10 % alors qu'elle est de seulement 2 % dans les quartiers aisés. Il y a ainsi presque autant de résidences principales suroccupées dans les quartiers aisés de l'unité urbaine de Paris que dans les quartiers pauvres hors unité urbaine de Paris.

Huit ménages sur dix des quartiers pauvres sont locataires, dans l'unité urbaine de Paris comme en dehors. Dans les quartiers aisés, les propriétaires sont majoritaires hors unité urbaine de Paris (69 %), mais la situation est plus équilibrée dans l'unité urbaine de Paris : 53 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale et 43 % sont locataires (et 4 % logés à titre gratuit). Cette moindre propriété est accentuée à Paris intra-muros où la part de ménages propriétaires dans les quartiers aisés de la capitale ne dépasse pas 39 %. La deuxième grande unité urbaine où la part de propriétaires est la plus faible au sein des quartiers aisés est celle de Reims (44 % de propriétaires). À l'inverse, dans les Ardennes, 93 % des ménages des quartiers aisés sont propriétaires de leur résidence principale.

Des taux d'activité et d'emploi plus faibles dans les quartiers pauvres, en particulier pour les femmes

Le **taux d'activité** au sens du recensement de la population des 15-64 ans est plus faible dans les quartiers pauvres (64 % en 2021, contre 77 % dans les quartiers aisés), en particulier chez les femmes (58 %, contre 75 % en quartier aisé). On peut expliquer ce faible taux d'activité pour les femmes des quartiers pauvres notamment par la forte proportion de familles monoparentales, en moyenne plus inactives que les autres, combinée au fait que quatre parents de familles monoparentales sur cinq sont des femmes [Algava et al., 2021]. En revanche, les jeunes de 15-24 ans ont un taux d'activité plus élevé dans les quartiers pauvres (39 %) que dans les quartiers aisés (32 %) puisqu'ils prolongent moins leurs études, avec un taux de scolarisation moyen entre 15 et 24 ans de seulement 61 %, contre 79 % dans les quartiers aisés.

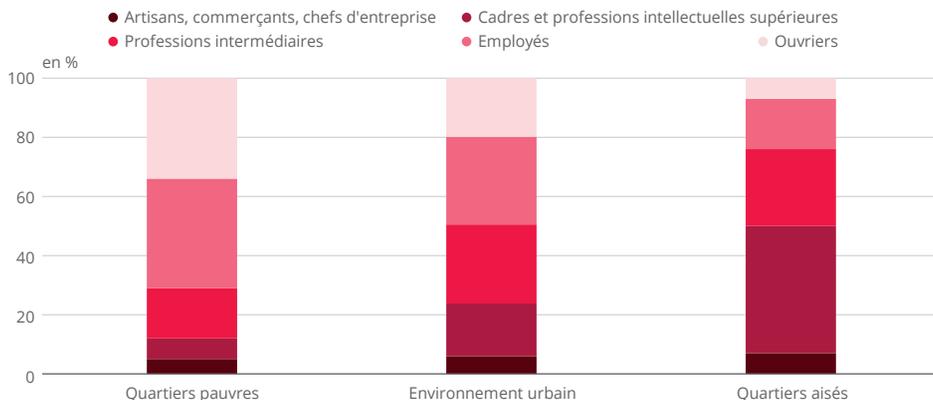
Les quartiers pauvres sont aussi plus durement touchés par le chômage. Alors que le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est de 8 % dans les quartiers aisés, il atteint 28 % dans les quartiers pauvres (21 % pour ceux de l'unité urbaine parisienne), et 14 % dans les environnements urbains. Cet écart est particulièrement fort dans les quartiers pauvres du nord-est de la France où le taux de chômage au sens du recensement y dépasse souvent les 40 % (40 % à Forbach, Soissons et Douai-Lens), contre entre 6 % et 9 % dans les quartiers aisés de ces unités urbaines.

Ainsi, le **taux d'emploi** au sens du recensement de la population des 15-64 ans est particulièrement faible dans les quartiers pauvres : 46 %, contre 71 % dans les quartiers aisés et 64 % dans les environnements urbains. L'écart entre les femmes et les hommes y est particulièrement marqué : 11 points, contre 5 points dans les quartiers aisés. En outre, les contrats de travail sont davantage à durée limitée dans les quartiers pauvres (23 %, contre 10 % dans les quartiers aisés) ou à temps partiel (23 % contre 15 %).

Trois quarts des habitants des quartiers pauvres sont ouvriers ou employés

Les quartiers pauvres et aisés se distinguent fortement selon les **professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** des habitants. Alors que la répartition des PCS est assez équilibrée dans l'environnement urbain, un habitant sur deux des quartiers aisés est artisan, commerçant, chef d'entreprise ou cadre, soit quatre fois plus que dans les quartiers pauvres ► **figure 9**. À l'inverse, la part d'ouvriers et d'employés est près de trois fois plus élevée dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés (71 % contre 24 %).

► 9. Répartition des personnes actives selon leur catégorie socioprofessionnelle, par type d'espace de résidence



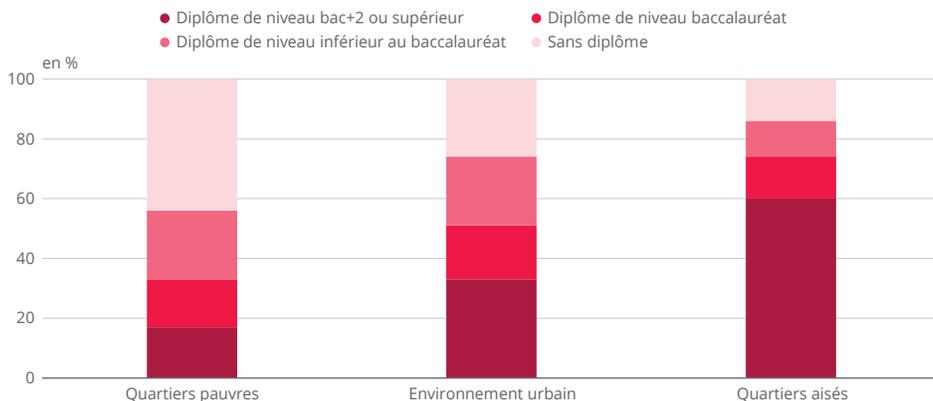
Lecture : 34 % des actifs habitant des quartiers pauvres sont ouvriers.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes actives. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Ces différences de PCS sont liées notamment aux niveaux de diplômes obtenus. Dans les quartiers pauvres, 44 % des habitants de 15 ans ou plus non scolarisés disent n'avoir aucun diplôme, alors que cette proportion est trois fois moindre dans les quartiers aisés (14 %) ► **figure 10**. Les unités urbaines de grandes tailles concentrent plus de diplômés du supérieur, quel que soit le type d'espace. C'est particulièrement vrai pour l'unité urbaine parisienne : 65 % des habitants des quartiers aisés y ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 20 % dans ses quartiers pauvres et 38 % dans l'environnement urbain. ●

► 10. Répartition des personnes selon leur plus haut diplôme obtenu, par type d'espace de résidence



Lecture : Dans les quartiers pauvres, 44 % des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées déclarent n'avoir aucun diplôme.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées. Unités urbaines de 10 000 habitants ou plus.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020 ; calculs Insee pour la définition des quartiers.

Auteurs :

Kim Antunez (Insee)

Alexandre Damperon (Insee)

► Sources

La construction des contours de ces quartiers s'appuie sur la source **Revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi)**, issue d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme les déclarations d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales et d'autres organismes). Cette source est mobilisée pour mesurer les revenus, la pauvreté et les inégalités en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion à un niveau géographique fin. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus (revenus exonérés d'impôt ou aides exceptionnelles par exemple).

Les quartiers sont caractérisés par des données issues du **Recensement de la population 2020** qui permet de produire des statistiques fiables sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes et la structure des ménages à un niveau géographique fin. La méthode utilisée pour réaliser ces estimations est adaptée aux spécificités du recensement de la population dans les territoires étudiés. Elle repose sur le même principe que celle utilisée pour les estimations démographiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et celle utilisée pour mettre à disposition de l'information sur des zonages à façon. Les contours des quartiers sont indépendants des autres zonages et peuvent se situer à l'intérieur d'une commune ou à cheval sur plusieurs communes. Les estimations sont ainsi réalisées sur chaque fraction commune x quartier et sont ensuite agrégées pour avoir les résultats au niveau quartier.

► Méthodes

Les territoires urbains sont appréhendés à travers un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu comportant suffisamment de population : les 528 unités urbaines de plus de 10 000 habitants. Ces espaces présentent une plus forte concentration de personnes, dont les niveaux de vie sont très faibles et très élevés que dans le reste du territoire. Ils comptent 44,2 millions d'habitants (dont 10,9 millions d'habitants dans l'unité urbaine de Paris), soit deux tiers de la population totale.

Dans ces unités urbaines, les contours des quartiers sont définis à partir d'un algorithme inspiré de celui qui a orienté la construction des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) [de Lapasse, 2015]. L'algorithme utilisé définit les quartiers pauvres et aisés comme étant les regroupements de carreaux de 200 mètres de côté « les plus grands possibles » composés d'un minimum de 500 habitants et dont le niveau de vie médian est inférieur (respectivement supérieur) à un certain seuil de bas revenus (respectivement hauts revenus).

Les seuils de bas et de hauts revenus diffèrent d'une unité urbaine à une autre. Ceux-ci sont obtenus en appliquant un certain coefficient (« coefficient de bas revenus », inférieur à 1, ou « coefficient de hauts revenus », supérieur à 1) à la moyenne du niveau de vie médian national et du niveau de vie médian de l'unité urbaine. Cette définition permet ainsi de prendre en compte les deux aspects de la pauvreté : une pauvreté « absolue » par écart au niveau de vie médian national, et une pauvreté « relative » par écart au niveau de vie médian de l'unité urbaine.

Les coefficients de bas et hauts revenus ont été calibrés sur les unités urbaines de 10 000 habitants ou plus hors Paris, de manière à ce que les quartiers pauvres et aisés regroupent respectivement 10 % de la population de ces unités urbaines prises ensemble. Les simulations réalisées ont ainsi conduit à les fixer respectivement à 0,646 et à 1,390. Dit autrement, le seuil de bas revenus de chaque unité urbaine vaut ainsi $0,646 \times (0,5 \times Nv_{nat} + 0,5 \times Nv_{uu})$, avec Nv_{nat} le niveau de vie médian national et Nv_{uu} le niveau de vie médian de l'unité urbaine considérée. Le seuil de hauts revenus vaut $1,390 \times (0,5 \times Nv_{nat} + 0,5 \times Nv_{uu})$. Ces mêmes coefficients de bas et hauts revenus ont ensuite été appliqués à l'unité urbaine de Paris afin de traiter cette unité urbaine spécifique (très peuplée et avec une forte dispersion de revenus, notamment dans le haut de la distribution) de façon homogène au reste de la France. Ainsi, à Nantes et à Paris, le seuil de bas revenus mensuels (par unité de consommation) est de 1 290 euros mensuels, celui de hauts revenus de 2 780 euros. Parmi les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, c'est celle de Saint-Pierre (La Réunion) qui présente les seuils les plus faibles (1 080 euros pour le seuil de bas revenus, 2 330 euros pour le seuil de hauts revenus) et c'est l'unité urbaine de Genève-Annemasse (partie française) qui présente les seuils les plus élevés (1 470 euros pour le seuil de bas revenus, 3 160 euros pour le seuil de hauts revenus).





À partir de ces paramètres, l'algorithme de constitution procède de manière itérative pour définir les quartiers les plus grands et peuplés possibles respectant les contraintes de contiguïté et de niveau de vie. À chaque itération, il mène les opérations suivantes (ici décrites dans le cas des quartiers pauvres) :

1. Présélection de carreaux : identification des carreaux pour lesquels le niveau de vie médian, calculé carreau par carreau, est inférieur à un certain seuil (qui diminue au fil des itérations, en commençant à 5 000 euros au-dessus du seuil de bas revenus) ;
2. Constitution d'amas de carreaux contigus : regroupement des carreaux présélectionnés contigus (y compris en diagonale) ;
3. Comparaison au seuil de bas revenus de l'unité urbaine : les amas de carreaux contigus ainsi constitués dont le revenu médian, calculé sur tous les carreaux de l'amas pris ensemble, est inférieur au seuil de bas revenu de l'unité urbaine constituent chacun un quartier pauvre.

Aux itérations suivantes, le seuil de présélection des carreaux est progressivement abaissé de 200 euros en 200 euros, ce qui permet d'obtenir des quartiers pauvres supplémentaires, soit inclus dans des quartiers déjà définis aux itérations précédentes, soit complètement nouveaux. Les quartiers inclus dans ceux déjà définis aux itérations précédentes ne sont pas retenus car un quartier plus grand (dans lequel ils sont inclus) a été constitué aux étapes précédentes. À la fin de l'algorithme, est conservé l'ensemble des quartiers retenus à chaque itération et respectant le seuil de taille (500 habitants). Le mécanisme est symétrique pour la définition des quartiers aisés, le seuil de niveau de vie étant cette fois-ci augmenté à chaque itération jusqu'à ce qu'il ne permette plus d'identifier de nouveaux quartiers.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les **unités de consommation (UC)** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, foyers de travailleurs, etc.).

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les **quintiles** la partagent en cinq parties d'effectifs égaux.

Le **rapport interdécile** est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Ici, les unités urbaines de plus de 10 000 habitants sont utilisées pour définir les territoires urbains. L'**environnement urbain** d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants comportant au moins un quartier pauvre ou aisé est l'espace qui correspond à l'unité urbaine privée de ses quartiers pauvres et aisés.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville. Ces quartiers de 1 000 habitants minimum, étudiés ici selon leurs périmètres en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 pour la métropole et au 1^{er} janvier 2015 pour la Martinique et La Réunion, ont été définis en se fondant sur la faiblesse des revenus de leurs habitants.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (**famille monoparentale**).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

La **suroccupation d'un logement** fait référence à la place disponible ou à l'intimité pour un ménage. Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque autre adulte ayant 19 ans ou plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, et une pièce par enfant sinon. Le **taux de suroccupation des logements** est ici calculé en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales pour les logements de deux personnes ou plus.

Le **taux d'activité** au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre d'actifs au sens du recensement (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs au sens du recensement) et l'ensemble de la population correspondante. Le **taux de chômage** au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. Le **taux d'emploi** au sens du recensement de la population rapporte le nombre de personnes en emploi au sens du recensement à la population totale.

La **nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification.

► Pour en savoir plus

- **Algava É., Bloch K., Robert-Bobée I.**, « Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses », Insee Focus n° 249, septembre 2021.
- **Cohen C., Potin-Finette A.**, « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine », Insee Première n° 2008, août 2024.
- **Decorme H., Labosse A.**, « Ségrégation résidentielle dans les pôles d'Annecy, Chambéry et Valence : populations aisées et modestes n'ont pas les mêmes adresses », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 152, décembre 2022.
- **de Lapasse B.**, « Détermination, à partir des données fiscales carroyées, de territoires "cibles" pour la refonte de la géographie prioritaire de la politique de la ville », Journées de Méthodologie Statistique de l'Insee, 2015.
- **Floch J.-M.**, « Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains », in Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Floch J.-M.**, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Floch J.-M.**, « Cartographier la mixité sociale à l'aide des revenus fiscaux localisés », in Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, novembre 2012.
- **Gerardin M., Pramil J.**, « En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes », Insee Analyses n° 79, janvier 2023.